

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Les conseiller-ères dédiés entreprise Doit-on en parler ?

La direction n'a pas reçu d'alerte concernant le cumul des heures de travail et l'exercice de **leurs activités uniquement sur du champ contraint** (veut-elle les entendre ?) Et pourtant cela est une réalité sur le terrain, lors de nos visites. En séance, nous alertons sur les conditions de travail des collègues qui prennent à cœur cette activité en ne comptant pas leurs heures. Il en est de même pour toutes les activités où les ressources sont insuffisantes.

Renvoyer le DE d'un canal à un autre

Pas de consigne de la DR : « on doit recevoir et aider les demandeurs qui ne maîtrise pas les outils dématérialisés. » A noter que les DE seront aidés bientôt par téléphone via le 3949 (désormais sous-traité) pour s'inscrire obligatoirement sur internet....

L'arc placement, en voie de disparition ?

L'expérimentation « suppression de l'arc placement » est en cours dans d'autres régions, Languedoc Roussillon notamment (quel hasard), en parallèle d'une autre expérimentation : **la réduction des horaires d'ouverture**. A priori, pas de lien entre les deuxpas si évident pour le SNU. Le bilan sera présenté en CE très prochainement, et selon les résultats, **l'établissement mettra en œuvre ou non la suppression de l'arc placement et la réduction d'ouverture au public**. Nous avons demandé quel en était l'objectif ?
« Réinvestir dans l'accompagnement ». Les délégué-es du personnel SNU s'inquiètent, car nous savons que les expérimentations finissent par être déployées à 110%...

Plus d'aides pour les DE en DT (endettés)

Plus d'aide au permis, plus d'aide à la mobilité, plus d'aide à la formation...
La problématique est que les budgets sont déconcentrés en DT. Le budget est alloué pour une année, et aucun budget supplémentaire n'est prévu, seule la DT concernée peut solliciter le bénéfice d'une mutualisation, mais quand et est-ce possible ?

Pour le SNU se pose la question de la dématérialisation de l'aide. Les demandeurs, demandeuses savent qu'ils ont un droit, mais on leur refuse donc on « profite » du mécontentement...

Comment fait-on ? La mention « dans la limite des stocks disponibles » n'existe pas. Dans l'immédiat, la direction ne sait pas nous répondre et va creuser la question.

Muret en flagrant dépit d'OPERA

Les chiffres OPERA sont un calcul de charge théorique qui ne permet pas de calculer, selon la direction, les ressources nécessaires pour un site et **pourtant on nous a toujours dit le contraire ? Financièrement, il n'y aurait pas de moyens de compenser ces postes**. L'exemple flagrant est celui de Muret - 6,7 agents. Les délégué-es du personnel SNU se basent sur les chiffres IOP qui prouvent que la charge de travail existe. La direction est consciente du déficit en ETP sur plusieurs sites, et essaie de palier au mieux (ou pas), en assurant tous les remplacements ?

Mais heureusement il y a la solution qui permettra d'alléger la charge des portefeuilles : **ACTIV EMPLOI**

De plus, nous avons souligné que les agents publics de ce site ont perçu la prime variable collective la plus faible : double peine.

Délégué-es du personnel du 26 juin 2015

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

STATUT PUBLIC

PVI

Les managers doivent retourner la liste d'émargement qui atteste avoir reçu en entretien les agents, on progresse. En cas d'absence d'entretien, un recours est possible auprès de la DR.

Le SNU a posé les questions suivantes :

- Combien de P.V.I. étaient disponibles ? 209
- Combien de parts distribuées ? 212
- Combien d'agents n'ont rien eu ? 21
- Combien d'agents n'ont rien eu pour la deuxième ou troisième fois d'affilée ? 8 n'ont rien eu sur les 3 dernières campagnes.

Pas de proratisation, sauf temps partiel en cours d'année ou congé sans solde contrairement au complément variable, qui lui est impacté.

CCV

C'est la note DRH GAP 2015-07 qui a imposé la notion de bassin pour le calcul des primes.

Mail.net, pourtant rien n'avance.

La direction a bien entendu nos alertes. Une instruction DG va paraître. Et un travail va être réalisé au sein de la direction régionale. Des évolutions techniques sont à prévoir. Nous avons insisté sur des solutions immédiates possibles.

L'expérimentation n'avait pas été très séduisante auprès de l'ensemble des agent-es lors de son déploiement initial, son imposition ne rend pas son utilisation plus attractive voire contraignante. L'offre digitale (emploi store) et le recours aux services internet s'amplifient de manière exponentielle. Si les objectifs sont de réduire les flux, d'autonomiser les demandeurs et demandeuses d'emploi, ils devraient être aussi de simplifier le travail des conseillers et non le complexifier.

« Qu'on nous donne l'envie, l'envie d'avoir envie »

EP /EPA

La direction nous déclare que la démultiplication de l'info EP/EPA a bien eu lieu pourtant en séance, une seule personne a eu cette démultiplication, nous vous remettons le SNU utile en pièce jointe

Prise en charge des repas pendant une formation

Les agents en formation en sont de leur poche pour certains restaurants conventionnés par le cidc qui négocie à 15 Euros le repas. La convention doit vous permettre d'avoir un repas complet. Faites remonter les situations anormales.

Congés

Aucun jour n'est perdu cette année selon la direction. De manière exceptionnelle, des reports ont été possibles jusqu'à mi-juillet. C'est rassurant de voir que des solutions sont toujours possibles.

Consignes de la prise des 10 jours de congés en continu sur la période du 1^{er} mai au 30 septembre

Le SNU conteste cette directive.

Au final, s'il y a accord entre hiérarchie et agent, il est possible de ne pas prendre ces 10 jours en continu.
(CCN art 27§3)

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts en **CHS-CT**, en **CE**. La prochaine séance des **Délégué-es du Personnel** aura lieu **le 31 juillet 2015**

<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr